

# PANORAMA DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE AU 30 SEPTEMBRE 2017



Le réseau  
de l'intelligence  
électrique



SYNDICAT DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

**enedis**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Association des Distributeurs d'Électricité en France

# Sommaire

Préambule.....	2
■ L'électricité renouvelable en France .....	3
■ La filière éolienne.....	9
■ La filière solaire .....	15
■ La filière hydraulique .....	21
■ La filière bioénergies.....	25
Note méthodologique .....	30
Glossaire .....	31

---

## Préambule

Pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables et suivre au plus près la transition énergétique, RTE, le SER, Enedis et l'ADEEF poursuivent leur coopération pour la publication d'un état des lieux détaillé des principales filières de production d'électricité de source renouvelable, tant à l'échelle régionale que nationale.

Cette 12<sup>ème</sup> édition du Panorama de l'électricité renouvelable présente l'état des lieux à fin septembre 2017. Toutes les informations sont mises en regard des ambitions retenues par la France aux horizons 2018 et 2023 pour chaque source de production d'électricité renouvelable. Les actualités, les analyses et les volets européens seront repris dans l'édition l'édition annuelle.

### **42 % des capacités de production d'énergies renouvelables sont d'origine solaire ou éolienne**

Les filières éolienne et solaire contribuent à hauteur de 95 % à la croissance des énergies renouvelables électriques en année glissante. Sur le premier trimestre, 97 % des capacités EnR installées appartenaient à l'une de ces deux filières. Au 30 septembre 2017, la puissance des parcs éolien et solaire dépasse 20 GW.

Avec près de 25,5 GW installés en France, la filière hydraulique, la première des énergies électriques de source renouvelable, demeure stable. Le parc de production d'électricité à partir des bioénergies s'élève pour sa part à 1,9 GW.

Toutes filières confondues, la croissance du parc de production d'énergies renouvelables atteint près de 2,3 GW sur un an, ce qui porte sa puissance à 47,5 GW au 30 septembre 2017.

### **Des réseaux de transport et de distribution au cœur de la transition énergétique**

Pour répondre à l'engagement d'atteindre 40 % de production d'électricité de source renouvelable en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer. L'objectif est d'accueillir les nouvelles installations de production d'électricité, qui se caractérisent par leur nombre, leur disparité de taille et de répartition, et une production variable pour ce qui concerne l'éolien et le solaire, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique. Moyen de mutualisation de ces ressources à l'échelle nationale, les réseaux permettent d'optimiser leur utilisation et sont un facteur important de solidarité entre les régions.

Afin d'augmenter encore la capacité d'accueil pour les énergies renouvelables, les gestionnaires de réseau et les producteurs travaillent ensemble sur de nouvelles solutions innovantes.



# L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Tour d'horizon.....	4
Puissances installées et perspectives .....	6
Production et couverture des besoins .....	8



© Enedis Médiathèque / Olivier Ulrich

## Actualités

### DÉBUT DES TRAVAUX POUR LA RÉVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

Les travaux de révision de la PPE pour définir les priorités d'action et les objectifs de développement des énergies en France sur la période 2023-2028 ont débuté. De septembre à novembre se tiendront des ateliers thématiques qui permettront l'élaboration des scénarii. Ces derniers seront finalisés au mois de décembre avant d'être soumis à un débat public mené sous l'égide de la Commission Particulière du Débat Public. Une première version de la nouvelle PPE devrait être élaborée au mois de juin 2018. Les consultations sur la base de ce document s'étaleront de juillet à novembre pour une adoption prévue au mois de décembre 2018.

### LANCEMENT DE LA CONCERTATION AUTOCONSOMMATION DE LA CRE

La CRE a lancé le 12 septembre dernier une concertation pour définir les futures règles qui s'appliqueront aux opérations d'autoconsommation ; notamment la tarification des réseaux de distribution, le cadre contractuel et les mécanismes de soutien pour l'autoconsommation individuelle et collective. Une série de 5 ateliers s'est tenue dans la foulée. La CRE délibérera sur ces aspects courant décembre 2017/janvier 2018 pour une entrée en vigueur du nouveau TURPE en août 2018.

### ÉVOLUTION DU CADRE DU RACCORDEMENT OFFSHORE

Dans le cadre du projet de loi sur les hydrocarbures, un amendement faisant évoluer le cadre du raccordement des moyens de production d'électricité renouvelable en mer a été adopté.

Les évolutions proposées tendent à rapprocher le cadre français des dispositifs observés dans les pays nordiques. Les modifications ont pour but de faciliter la réalisation des projets offshore sur le territoire. Le financement du raccordement serait dorénavant porté par le gestionnaire de réseau et serait couvert par le TURPE. Cette architecture permet l'anticipation des travaux d'envergure en rendant possible une décorrélation entre la réalisation du raccordement et celle du projet. Les conditions de financement des projets sont aussi améliorées par des dispositions sécurisant une part des conséquences d'une défaillance du réseau ou d'un retard dans sa réalisation.

### LAURÉATS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE DE L'APPEL D'OFFRES CRE4 SUR BÂTIMENTS

Les projets lauréats pour la deuxième période de l'appel d'offres CRE4 « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 kWc et 8 MWc » ont été annoncés le 19 septembre dernier pour une puissance totale de 150 MW. Les prix moyens proposés par les lauréats sont de 88,4 €/MWh pour les projets de grandes puissances (entre 500 kWc et 8 MWc) et de 93,4 €/MWh pour l'ensemble des projets, en baisse de 10 % par rapport à la période précédemment attribuée le 27 avril dernier. Près de 40 % des lauréats se sont engagés à réaliser des projets faisant appel au financement participatif.

\* Ainsi que 16 MW de droits d'eau

## Analyses

### PARC RENOUVELABLE RACCORDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2017

La puissance du parc de production d'électricité renouvelable en France métropolitaine s'élève à 47 525 MW, dont 25 864 MW sur le réseau de RTE, 19 962 sur le réseau d'Enedis, 1 307 MW sur le réseau des ELD et 377 MW sur le réseau de SEI en Corse.

Le parc hydraulique représente 54 % de la capacité installée en France. La filière éolienne et la filière solaire photovoltaïque concentrent 42 % des capacités EnR.

La progression du parc de production renouvelable au troisième trimestre 2017 a été de 661 MW, un niveau élevé essentiellement dû à la dynamique de la filière éolienne qui concentre près de 72 % des nouvelles capacités. La filière solaire reste à un niveau stable avec 170 MW nouvellement raccordés, principalement sur les tranches de puissance supérieures à 36 kVA. Sur une année glissante, 2 305 MW ont été raccordés, contre 1 992 MW un an auparavant.

### RÉPARTITION RÉGIONALE DU PARC DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille le parc renouvelable le plus important (avec plus de 27 % du parc installé en France métropolitaine), essentiellement constitué par la filière hydroélectrique. Suivent les régions Occitanie et Grand-Est, dans lesquelles le parc hydraulique historique est renforcé par les filières éolienne et solaire. Les régions Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est sont celles dont le parc installé a marqué la plus forte progression trimestrielle.

### PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET PARC RACCORDÉ PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

En France métropolitaine, le cumul de puissance des projets en développement s'élève à 14 771 MW au 30 septembre 2017. Il se répartit en 8 532 MW d'installations éoliennes terrestres, 2 953 MW d'installations éoliennes maritimes, 2 735 MW d'installations solaires, 303 MW d'installations hydrauliques et 247 MW d'installations de type bioénergies.

Le cumul de la puissance installée se situe à 92 % de l'objectif de 51,7 GW fixé à l'horizon 2018 dans le décret PPE. Cet objectif constitue une étape de la PPE, elle-même instrument de mise en œuvre des objectifs 2030 entérinés par la loi de transition énergétique.

Concernant l'éolien terrestre, sur les douze derniers mois, le rythme de raccordement reste élevé avec 1 627 MW nouvellement installés. La filière voit son objectif 2018 rempli à 83 %.

Pour le solaire, le cumul de la puissance installée et de la puissance des projets en développement s'élève à 98 % de l'objectif 2018. Les objectifs nationaux aux horizons 2018 et 2023 sont respectivement atteints à 101 % et 99 % pour la filière hydraulique.

### LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE DANS L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE

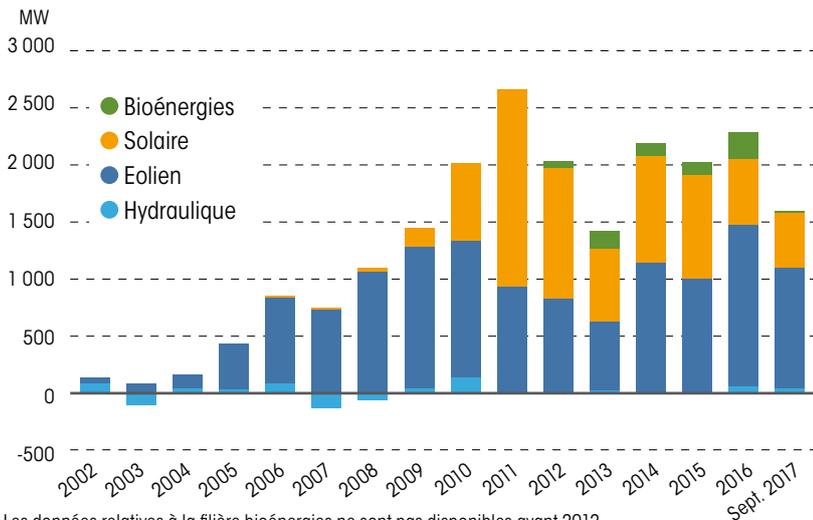
La production d'électricité renouvelable atteint 86,3 TWh sur les douze derniers mois, en baisse de près de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la pluviométrie faible durant l'été, impactant la production hydroélectrique.

Le taux de couverture moyen de la consommation par les énergies renouvelables a été de 17,9 % sur les douze derniers mois, en baisse de 2,2 points par rapport à l'année précédente, du fait de la baisse de la production renouvelable conjuguée à la hausse de la consommation suite à la vague de froid de début d'année.

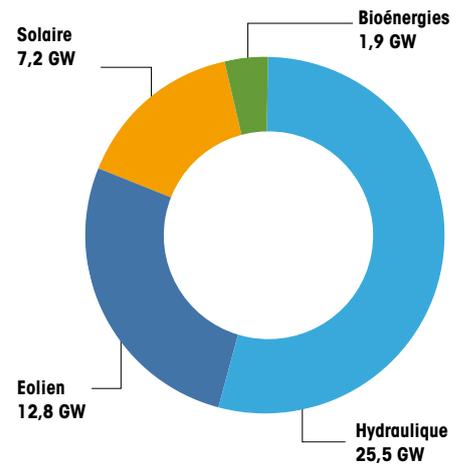


© Hurel Christophe

Evolution de la puissance raccordée



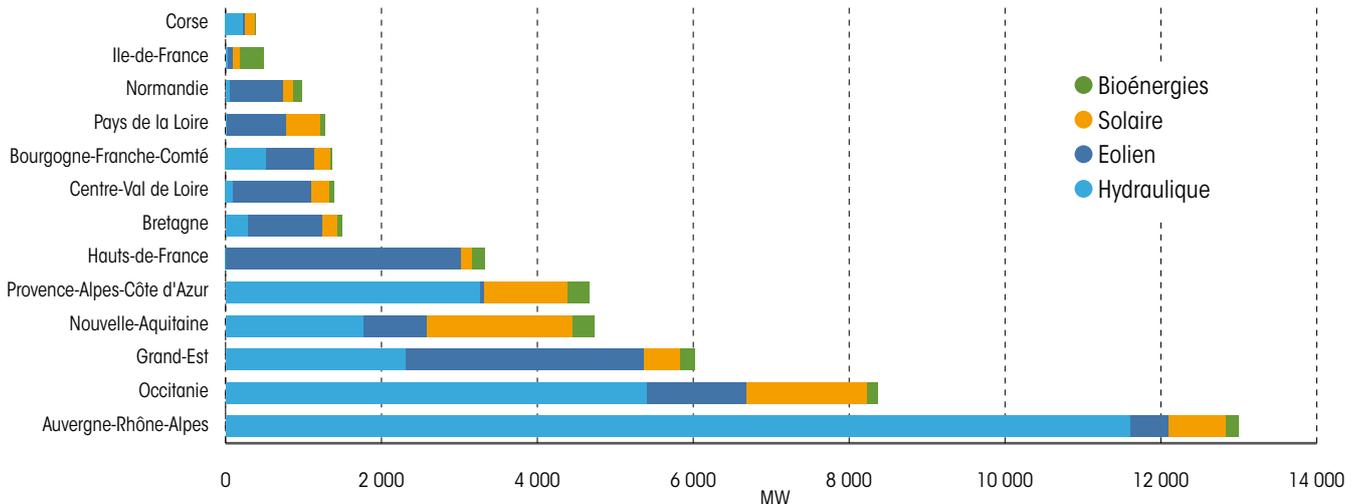
Parc renouvelable au 30 septembre 2017



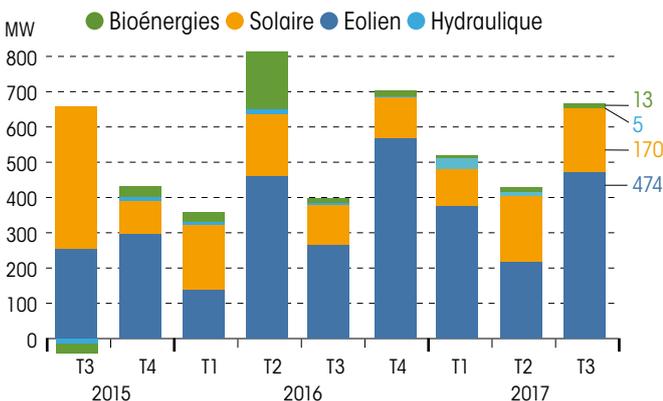
# PARC RENOUVELABLE 47 525 MW

+ 661 MW SUR LE TRIMESTRE + 2 305 MW EN ANNÉE GLISSANTE

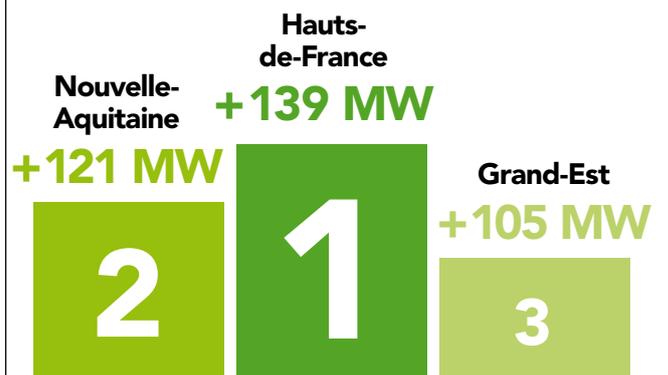
Puissance raccordée par région au 30 septembre 2017



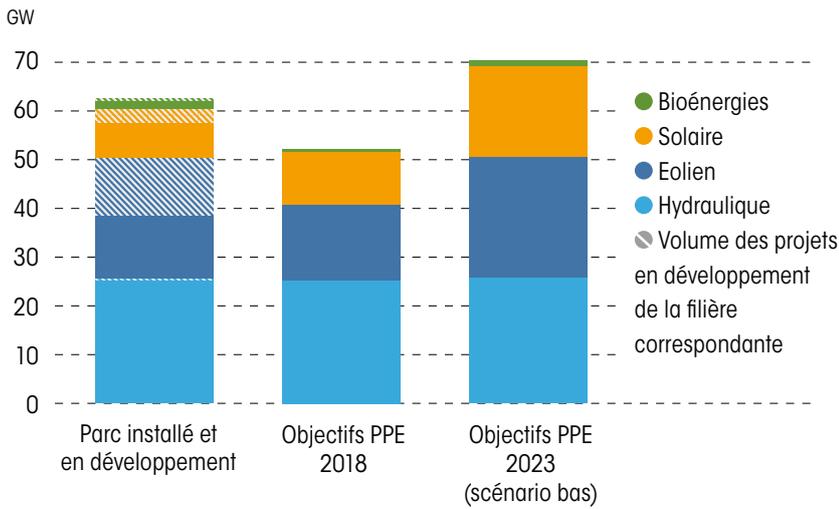
Parc raccordé par trimestre en France métropolitaine (Corse comprise)



Palmarès des raccordements sur le trimestre



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2017, objectifs PPE 2018 et 2023



# OBJECTIFS NATIONAUX 2018 ATTEINTS

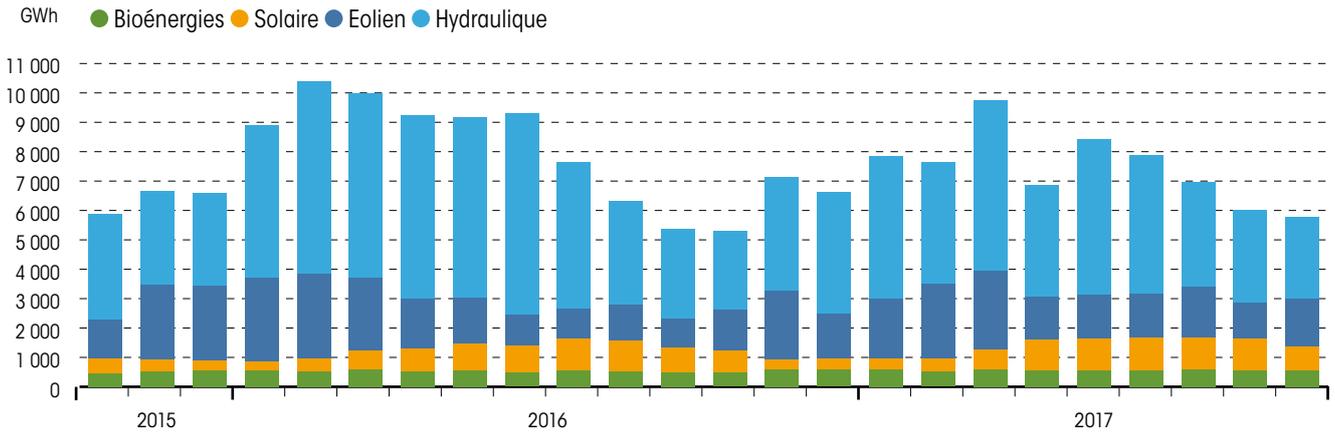
# À 92%

(120 % en prenant en compte les projets en développement)



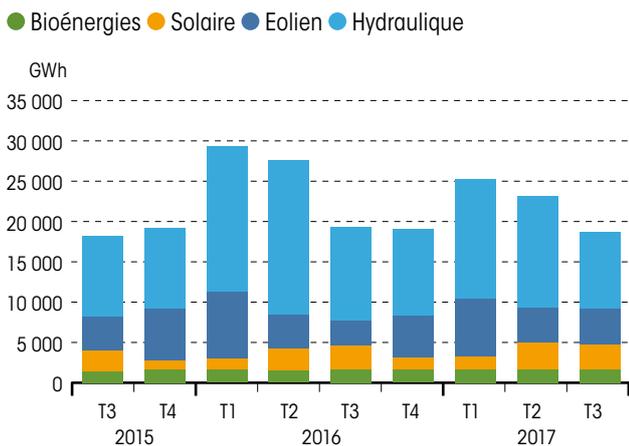
© Didier Marc

Production renouvelable mensuelle

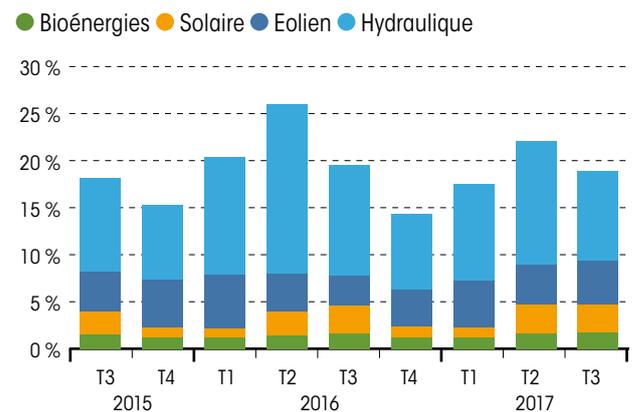


**86,3 TWh PRODUITS EN ANNÉE GLISSANTE**  
**18 751 GWh SUR LE TRIMESTRE -3 % PAR RAPPORT AU T3 2016**

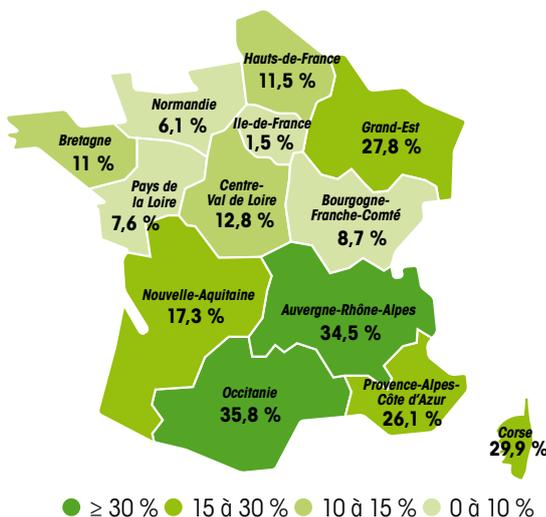
Production renouvelable trimestrielle



Couverture trimestrielle de la consommation par la production renouvelable



Couverture de la consommation par la production renouvelable, en année glissante



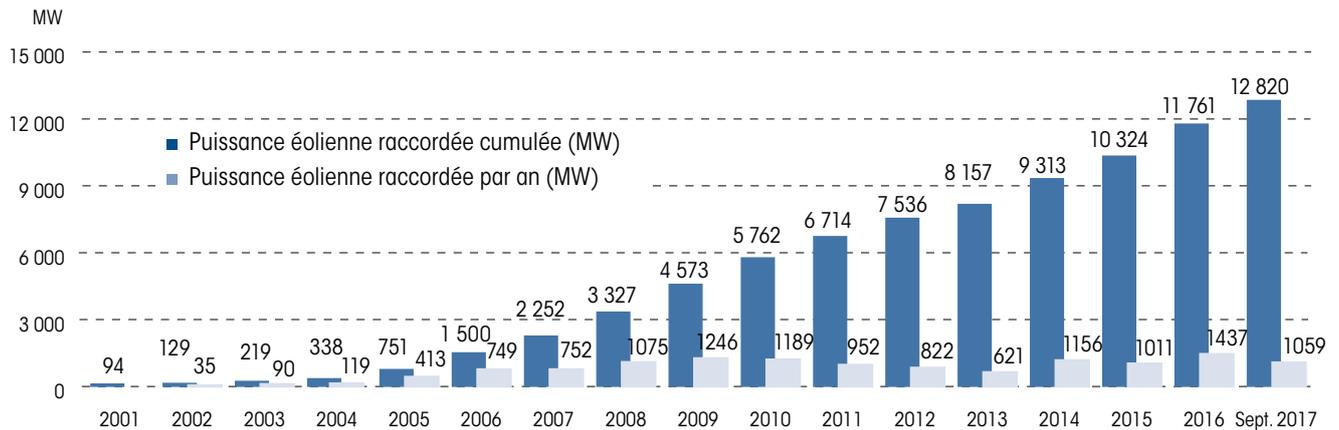
**L'ÉLECTRICITÉ RENOUEVELABLE COUVRE 17,9 % DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN ANNÉE GLISSANTE CE TAUX S'ÉLÈVE À 18,9 % SUR LE T3 2017**



# LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Puissances installées et perspectives .....	10
Production et couverture des besoins .....	12

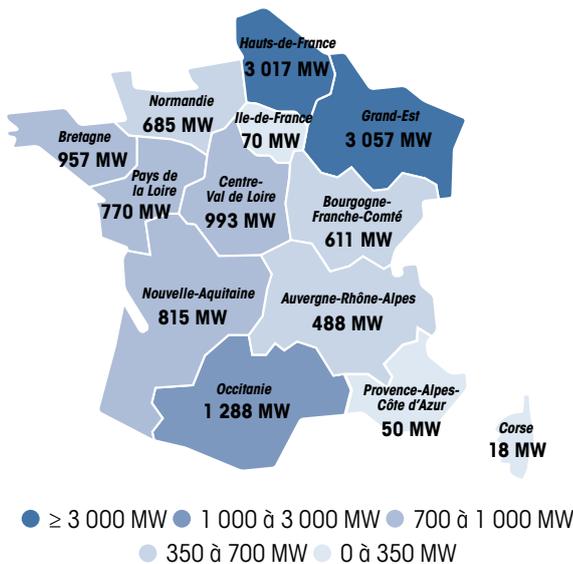
Evolution de la puissance éolienne raccordée (MW)



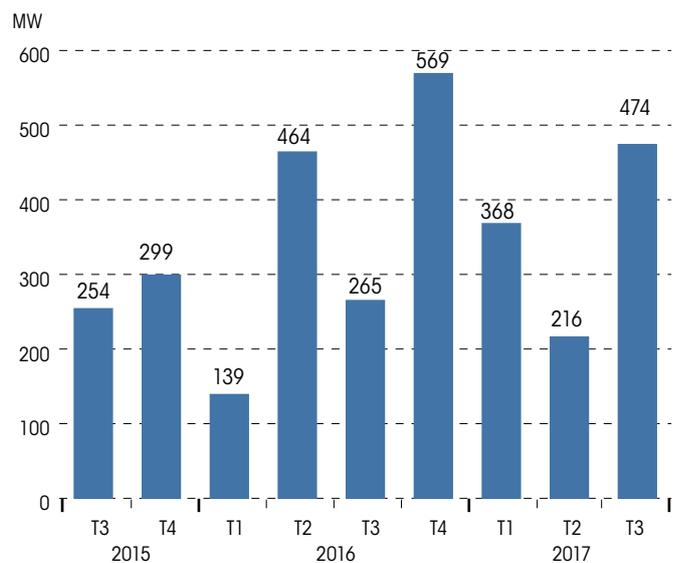
# PARC EOLIEN 12 820 MW

## + 474 MW SUR LE TRIMESTRE + 1 627 EN ANNÉE GLISSANTE

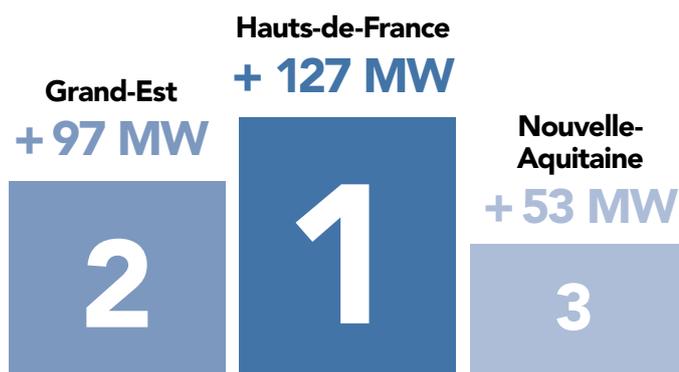
Puissance éolienne raccordée par région au 30 septembre 2017



Parc éolien raccordé par trimestre en France métropolitaine (Corse comprise)



Palmarès des raccordements sur le trimestre

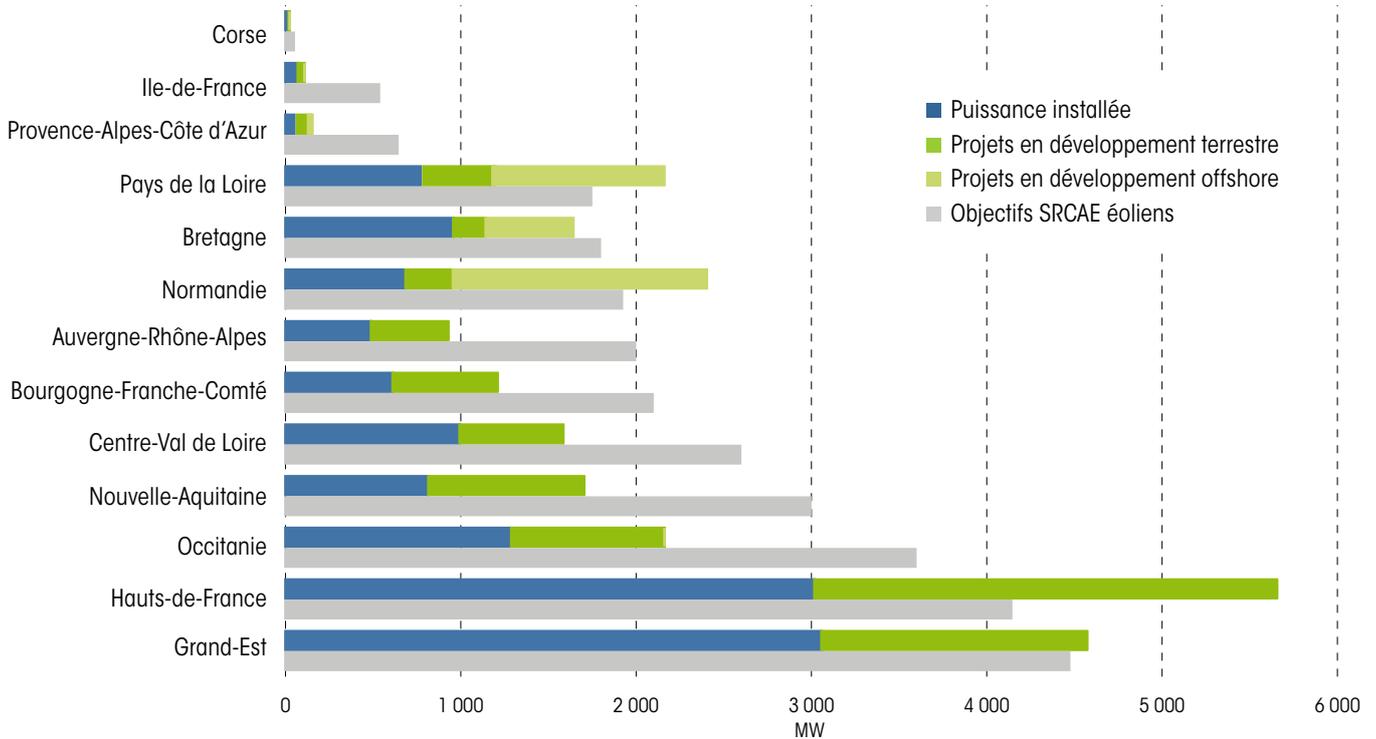


© Das Jeant-Lionel

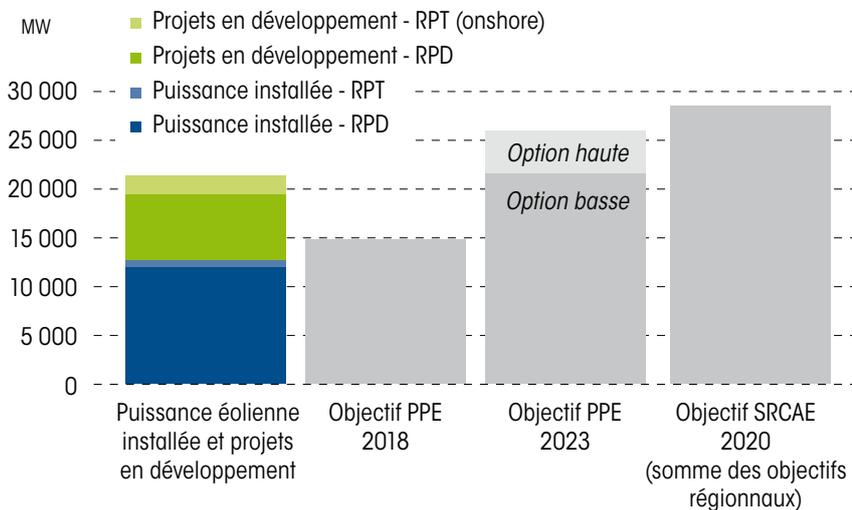


© Didier Marc

Puissances installées, projets en développement au 30 septembre 2017, et objectifs SRCAE pour l'éolien terrestre



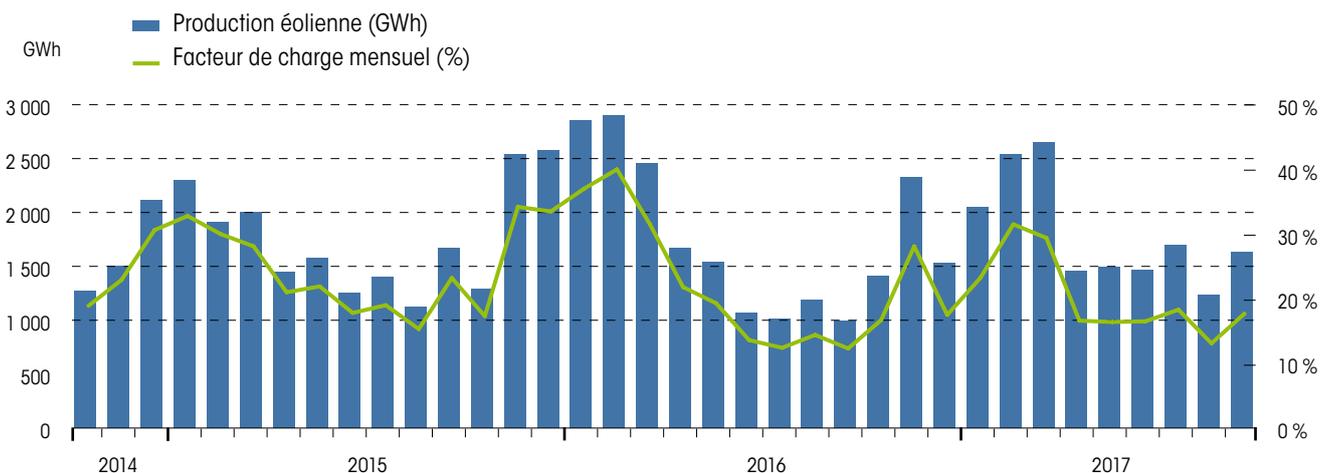
Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2017, objectifs PPE et SRCAE, pour l'éolien terrestre



**OBJECTIFS NATIONAUX 2018 ATTEINTS À 86 %**

(142 % en prenant en compte les projets en développement)

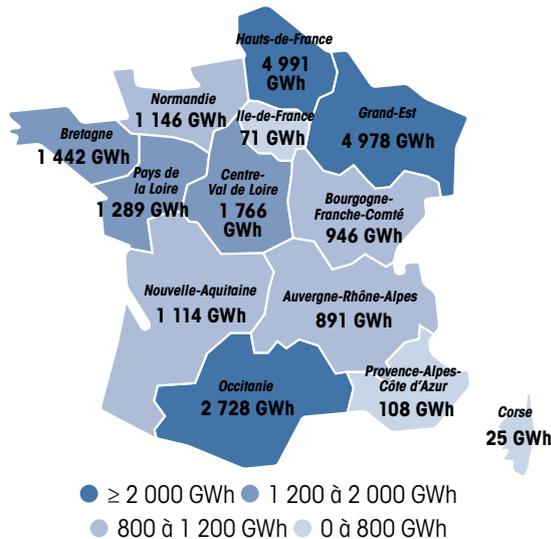
Production éolienne (GWh) et facteur de charge mensuels (%)



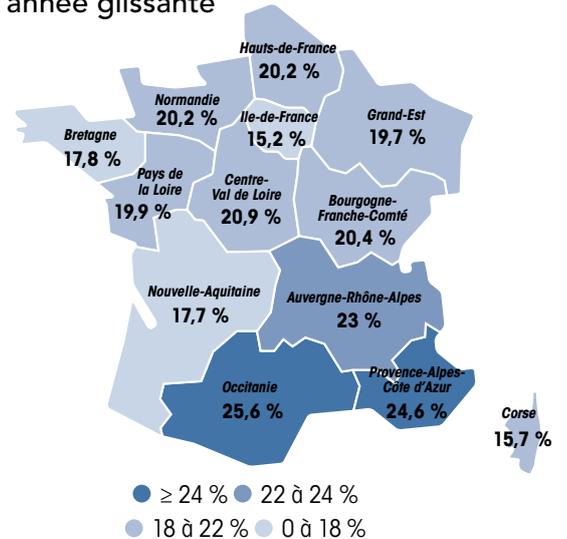
# 21,5 TWh PRODUITS EN UN AN

## 4 564 GWh SUR LE TRIMESTRE + 43 % PAR RAPPORT AU T3 2016

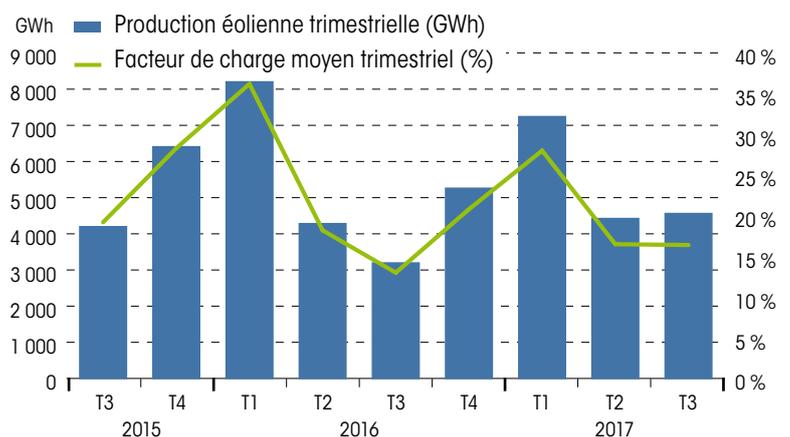
Production éolienne par région en année glissante



Facteur de charge éolien moyen en année glissante



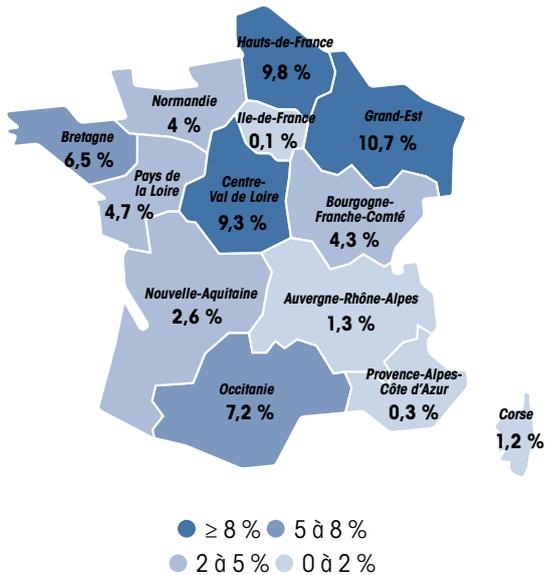
Production éolienne et facteur de charge trimestriels



Couverture mensuelle de la consommation par la production éolienne



Couverture de la consommation par la production éolienne en année glissante



© Dias Jean-Lionel

**L'ÉOLIEN**  
**COUVRE 4,5 %**  
**DE L'ÉLECTRICITÉ**  
**CONSOMMÉE**  
**EN ANNÉE GLISSANTE**



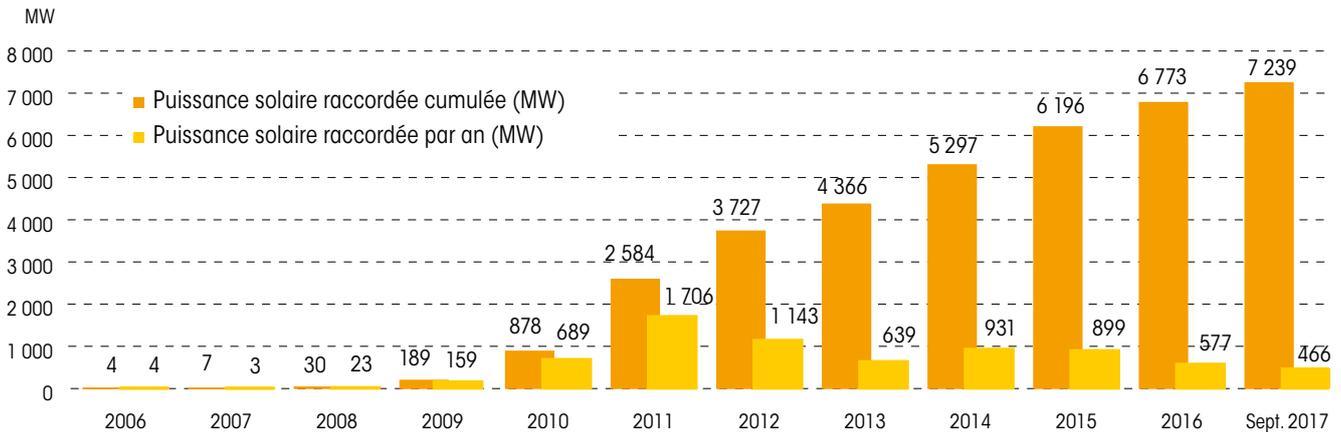


# **LA FILIÈRE SOLAIRE**

## **AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Puissances installées et perspectives .....	16
Production et couverture des besoins .....	18

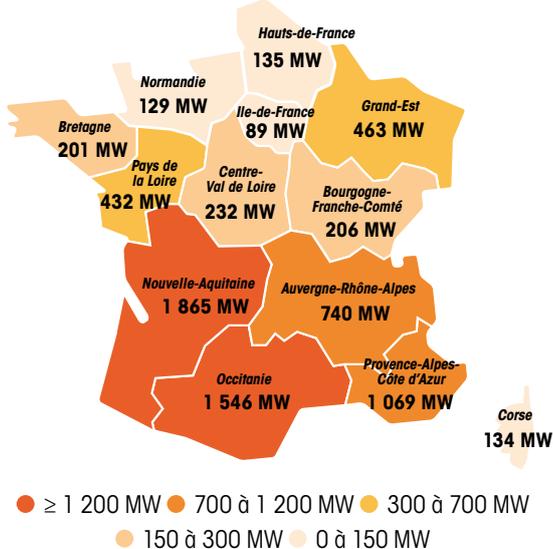
Evolution de la puissance solaire raccordée (MW)



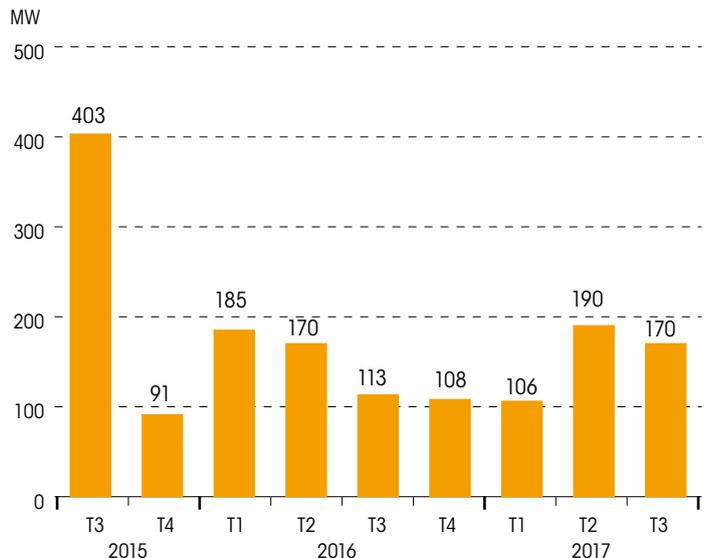
# PARC SOLAIRE 7 239 MW

**+ 170 MW SUR LE TRIMESTRE + 574 MW EN ANNÉE GLISSANTE**

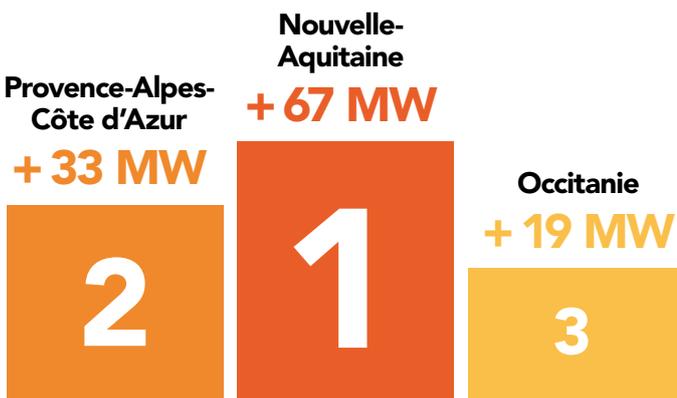
Puissance solaire raccordée par région au 30 septembre 2017



Parc solaire raccordé par trimestre en France métropolitaine (Corse comprise)



Palmarès des raccordements sur le trimestre

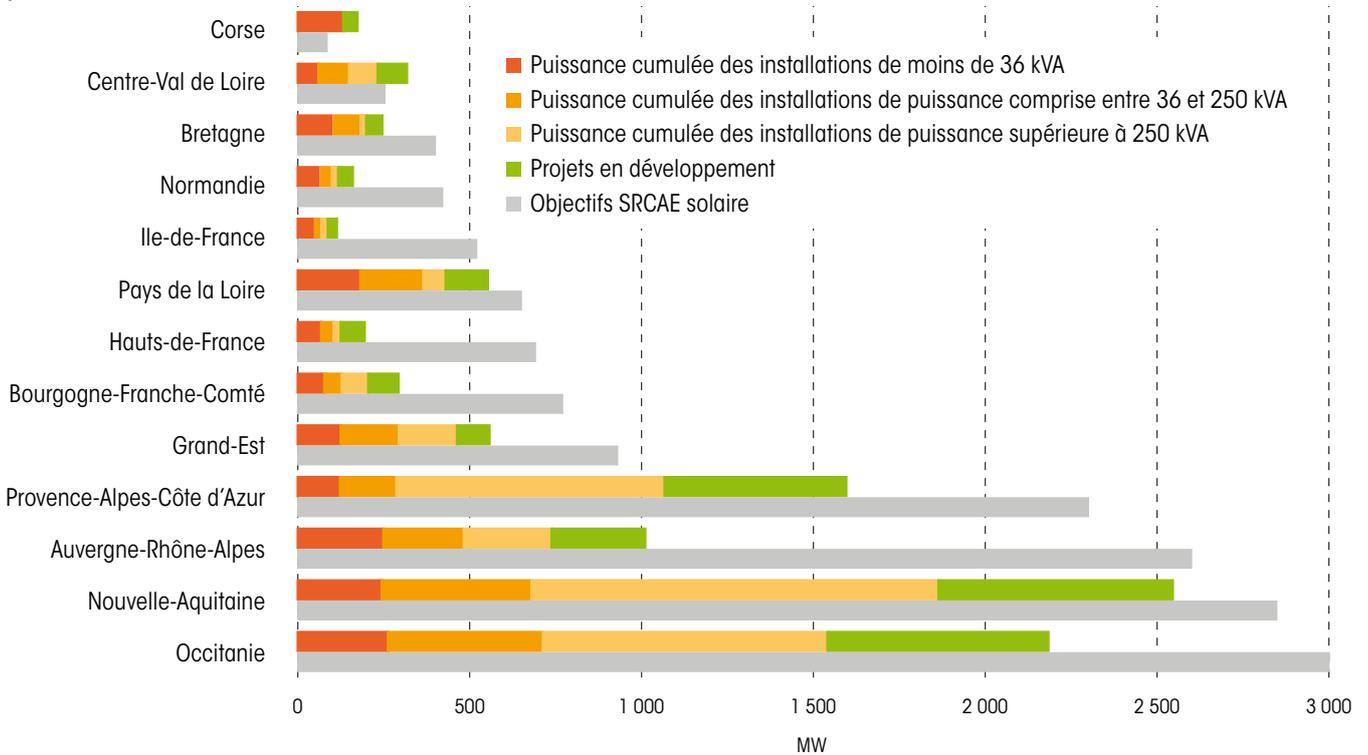


© Abb Laffcenc

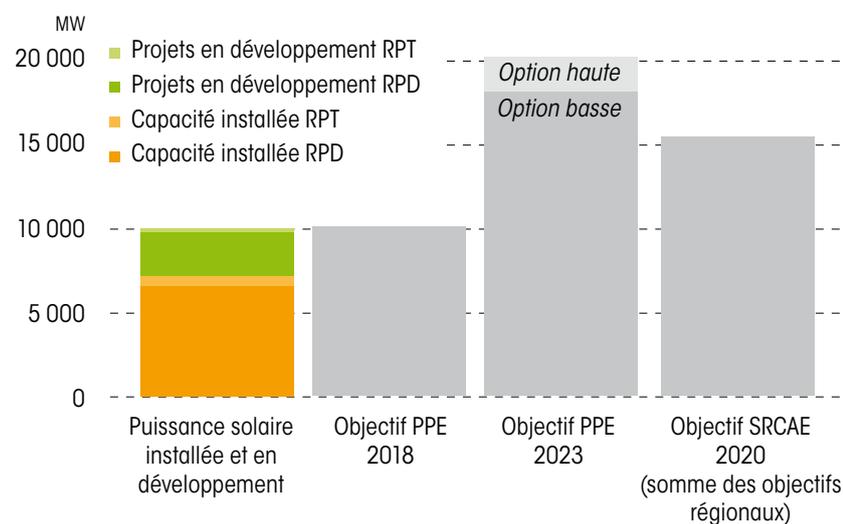


© EDF ENR

Puissances installées et projets en développement au 30 septembre 2017, et objectifs SRCAE pour le solaire



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2017, objectifs PPE et SRCAE, pour le solaire

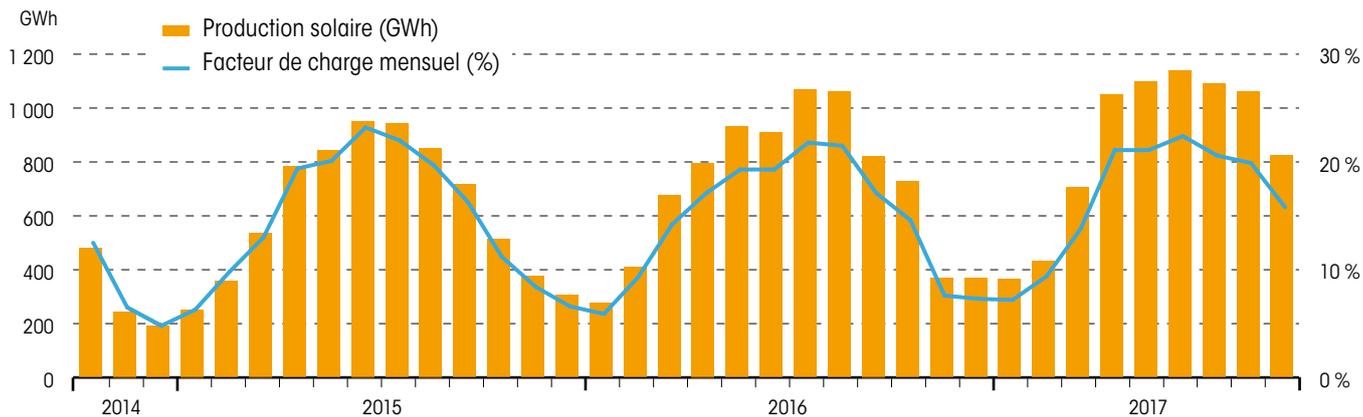


**OBJECTIFS  
NATIONAUX  
2018 ATTEINTS**

**À 71%**

(98 % en prenant en compte les projets en développement)

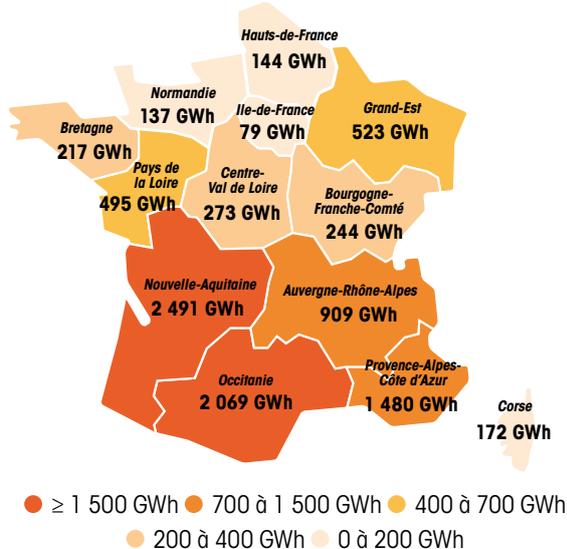
Production solaire (GWh) et facteur de charge mensuels (%)



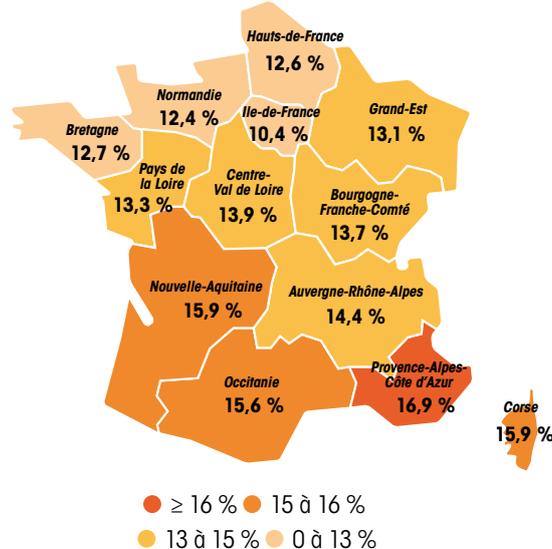
# 9,2 TWh PRODUITS EN UN AN

## 2 977 GWh SUR LE TRIMESTRE + 0,9 % PAR RAPPORT AU T3 2016

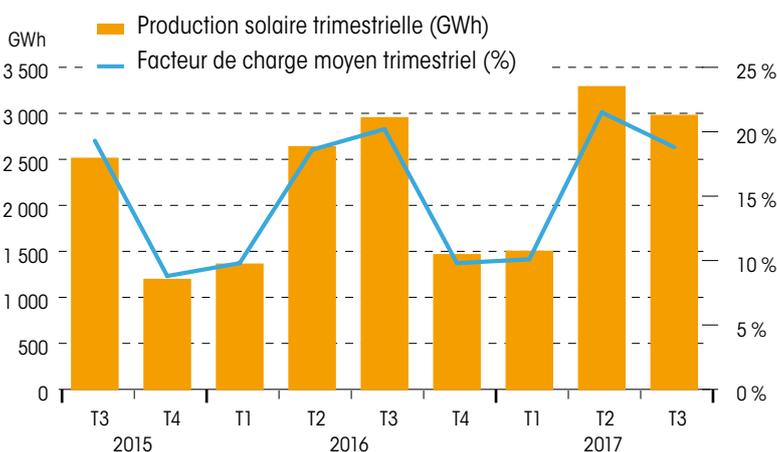
Production solaire par région en année glissante



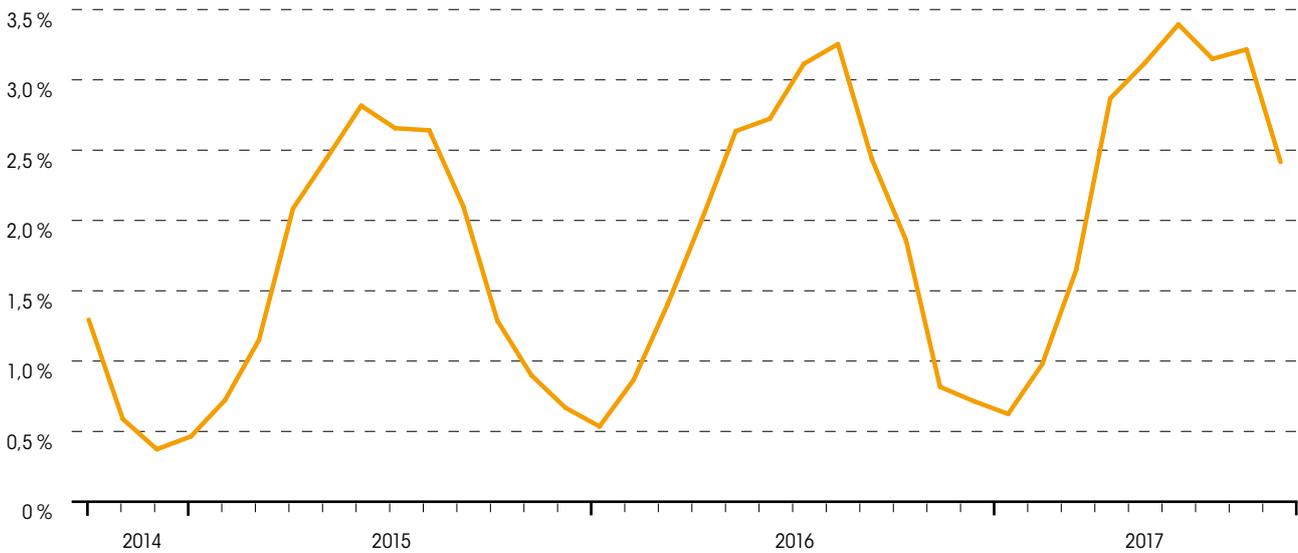
Facteur de charge solaire moyen en année glissante



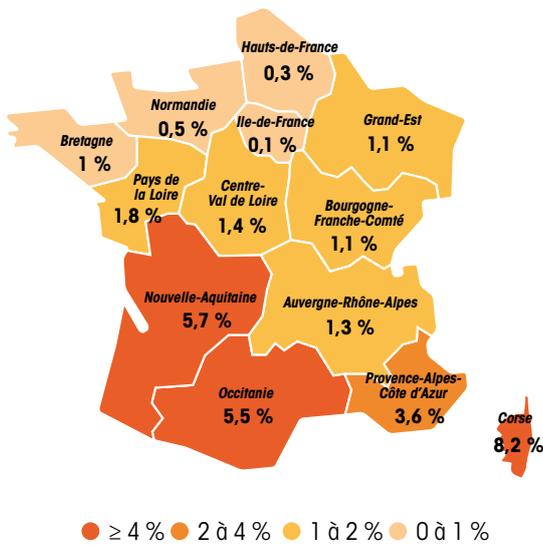
Production solaire et facteur de charge trimestriels



Couverture mensuelle de la consommation par la production solaire



Couverture de la consommation par la production solaire en année glissante



**LE SOLAIRE  
COUVRE 1,9 %  
DE L'ÉLECTRICITÉ  
CONSOMMÉE  
EN ANNÉE GLISSANTE**

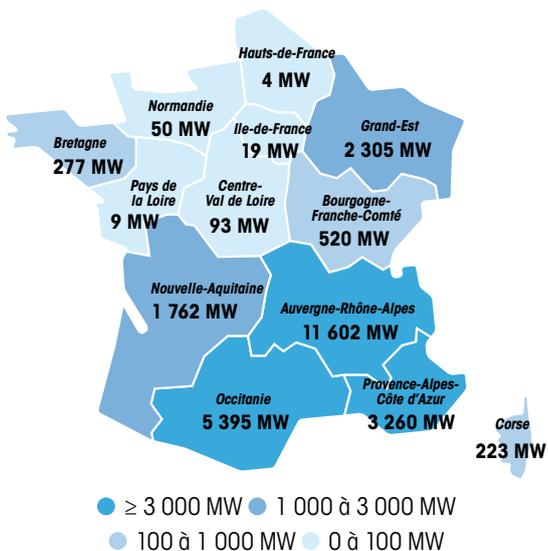




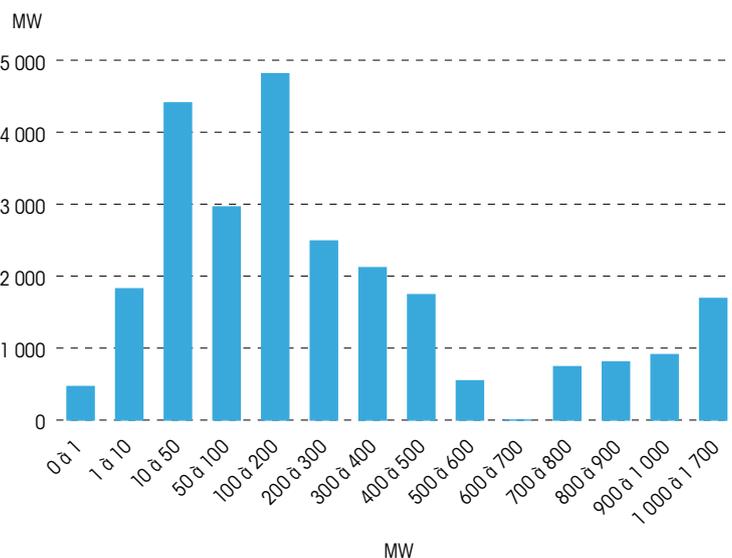
# LA FILIÈRE HYDRAULIQUE RENOUVELABLE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Puissances installées et perspectives .....	22
Production et couverture des besoins .....	23

Puissance hydraulique raccordée par région au 30 septembre 2017



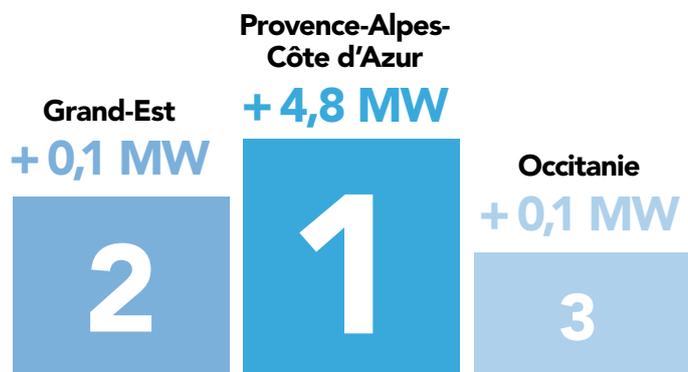
Répartition des installations hydrauliques par segment de puissance



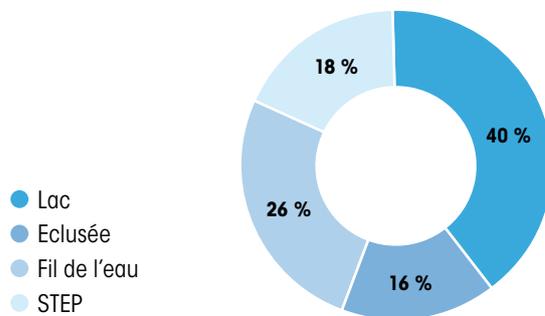
# PARC HYDRAULIQUE 25 519 MW

## + 5 MW SUR LE TRIMESTRE + 54 MW EN ANNÉE GLISSANTE

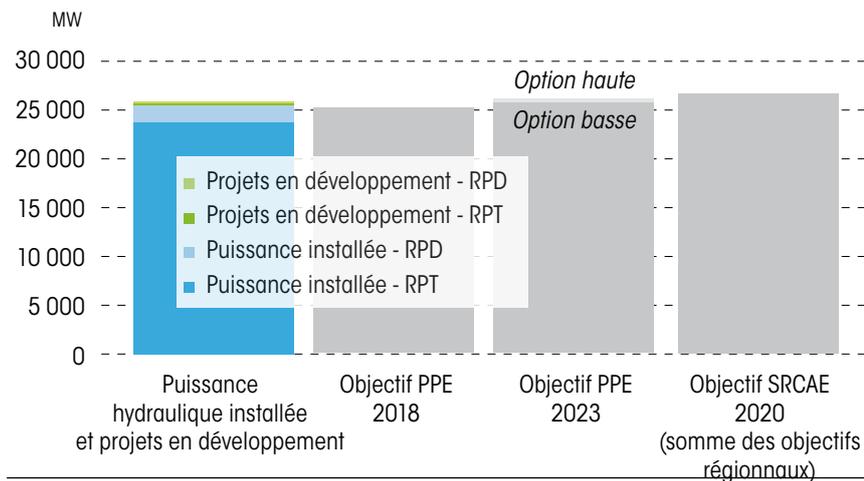
Palmarès des raccordements sur le trimestre



Répartition des capacités hydrauliques sur le réseau de transport par type de centrale



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2017, objectifs PPE et SRCAE, pour l'hydraulique



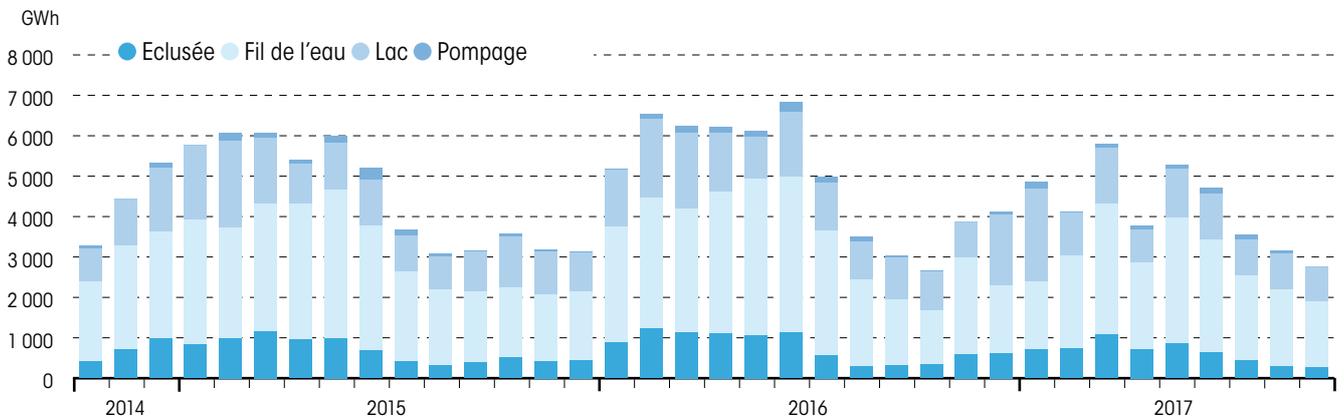
# OBJECTIFS NATIONAUX 2018 ATTEINTS À 101 %

(99 % pour les objectifs 2023, dans le scénario bas)



© Odolux Franck

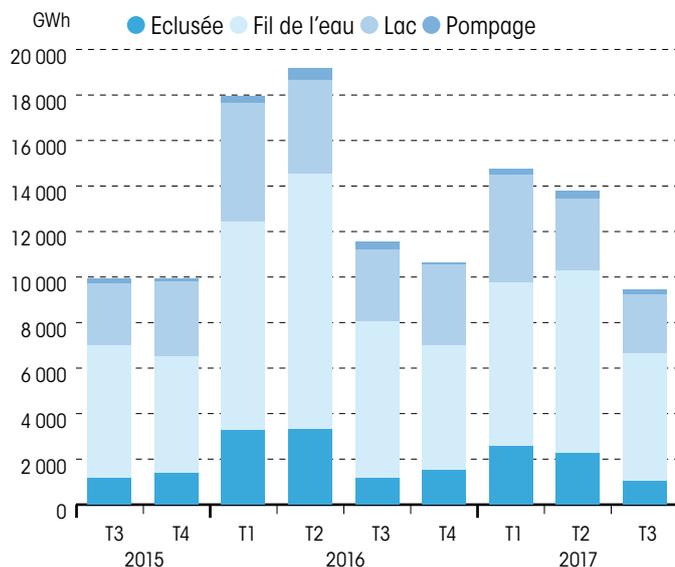
Production hydraulique mensuelle



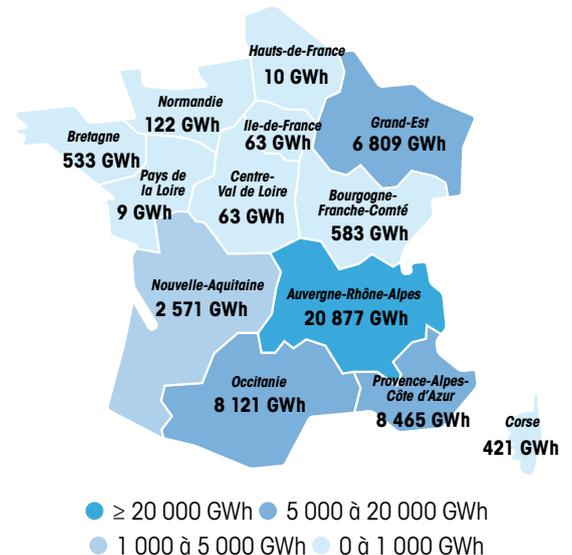
# 48,6 TWh PRODUITS EN UN AN\*

9 459 GWh SUR LE TRIMESTRE - 18,1 % PAR RAPPORT AU T3 2016

Production hydraulique trimestrielle

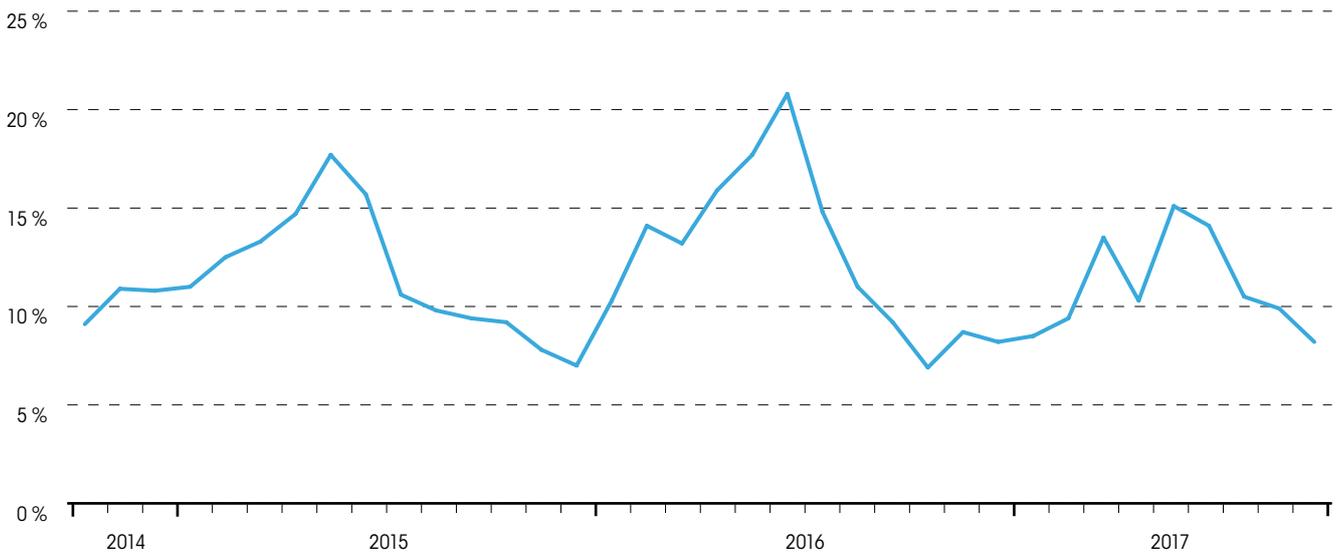


Production hydraulique par région, en année glissante

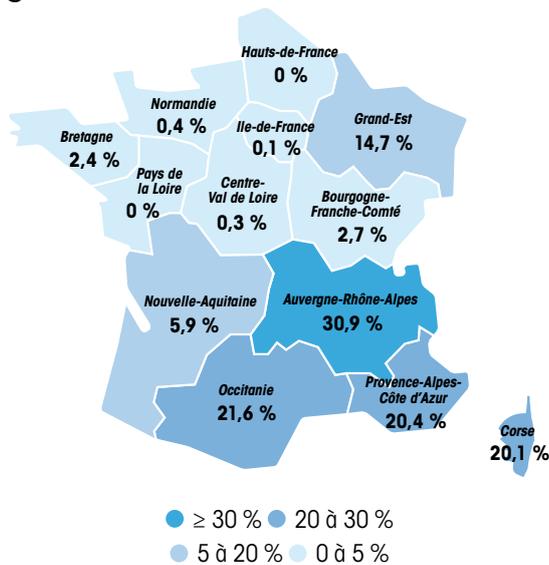


\* 53,4 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production hydraulique



Couverture de la consommation par la production hydraulique, en année glissante



© Océdox Franck

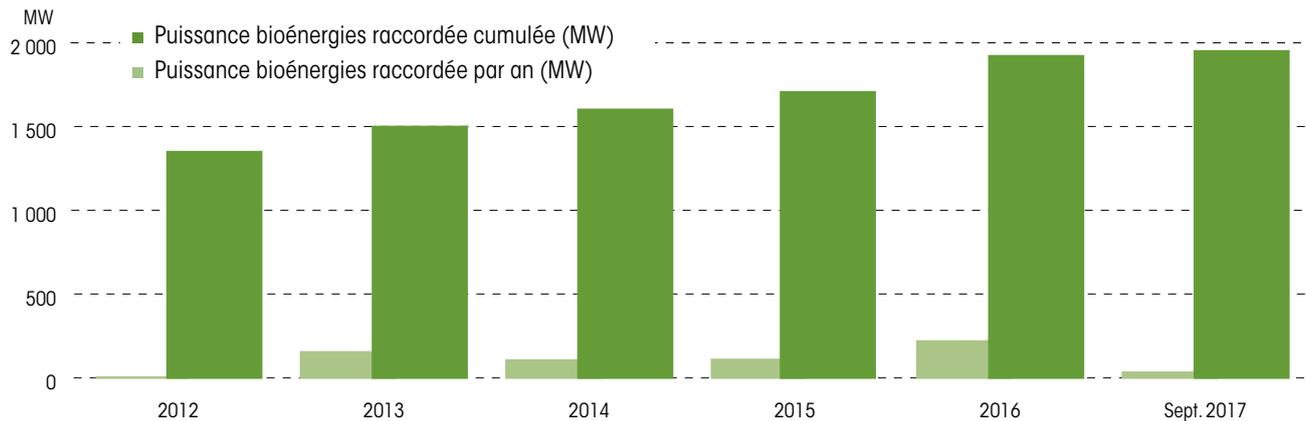
**L'HYDRAULIQUE  
COUVRE 10,1 %  
DE L'ÉLECTRICITÉ  
CONSOMMÉE  
EN ANNÉE GLISSANTE**



# LA FILIÈRE BIOÉNERGIES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Puissances installées et perspectives .....	26
Production et couverture des besoins .....	28

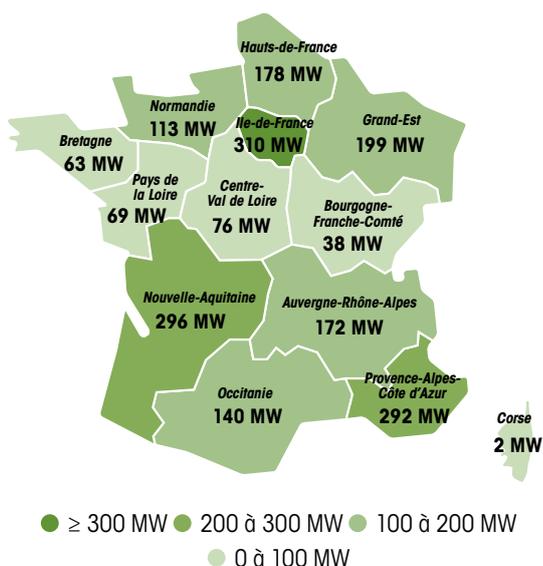
Evolution de la puissance bioénergies raccordée



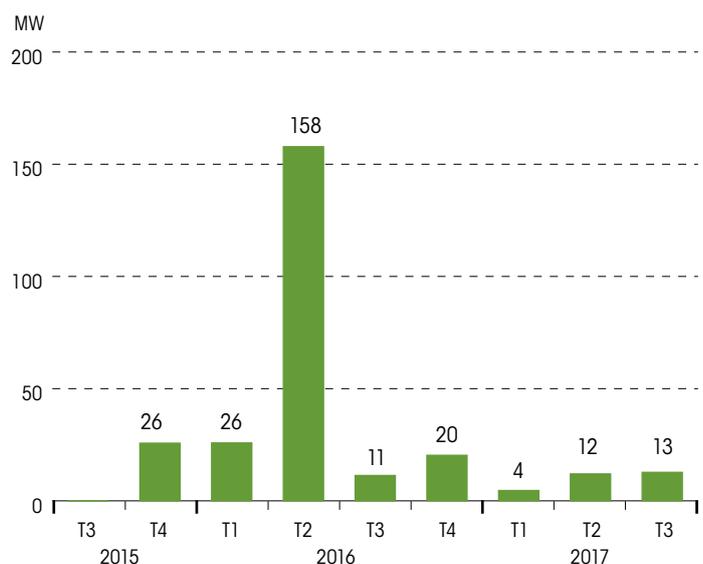
# PARC BIOÉNERGIES 1 947 MW

## + 13 MW SUR LE TRIMESTRE + 50 MW EN ANNÉE GLISSANTE

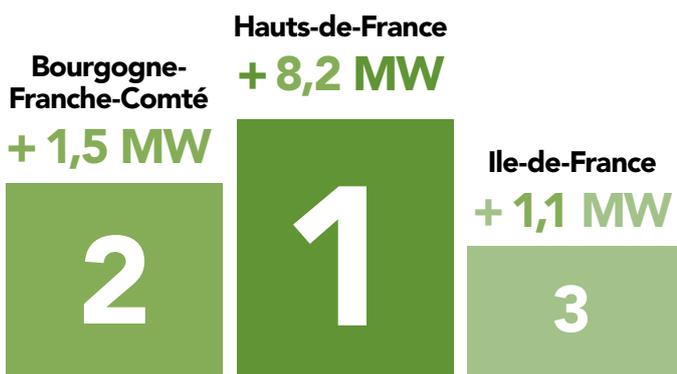
Puissance bioénergies raccordée par région au 30 septembre 2017



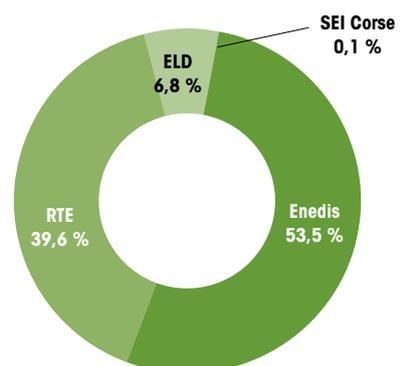
Parc bioénergies raccordé par trimestre en France métropolitaine (Corse comprise)



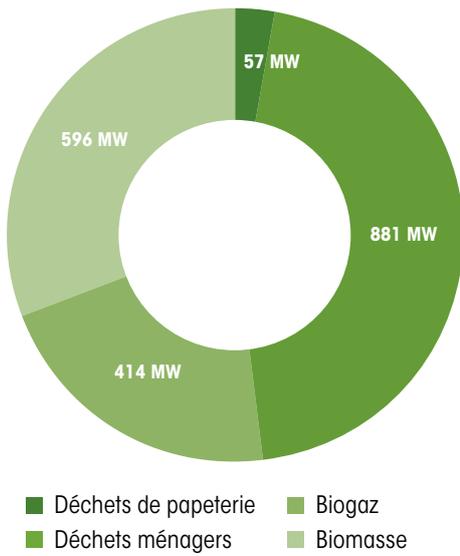
Palmarès des raccordements sur le trimestre



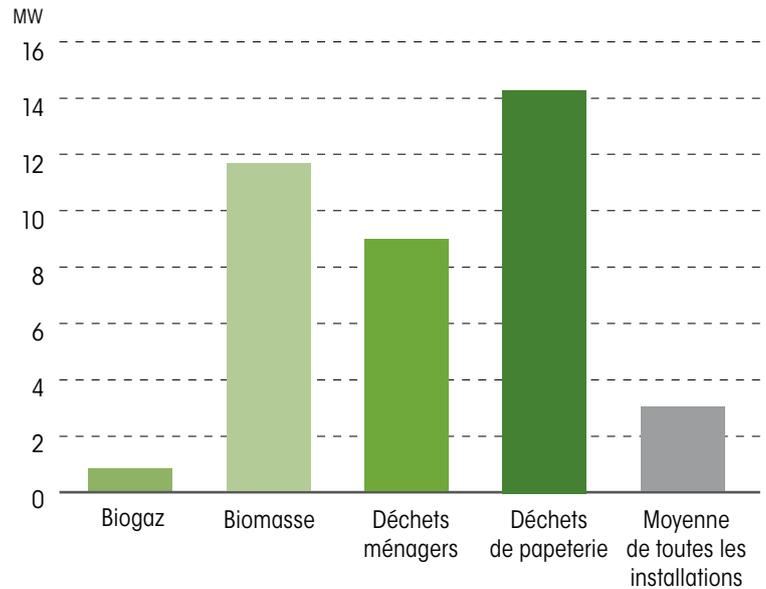
Répartition du parc bioénergies sur les réseaux électriques



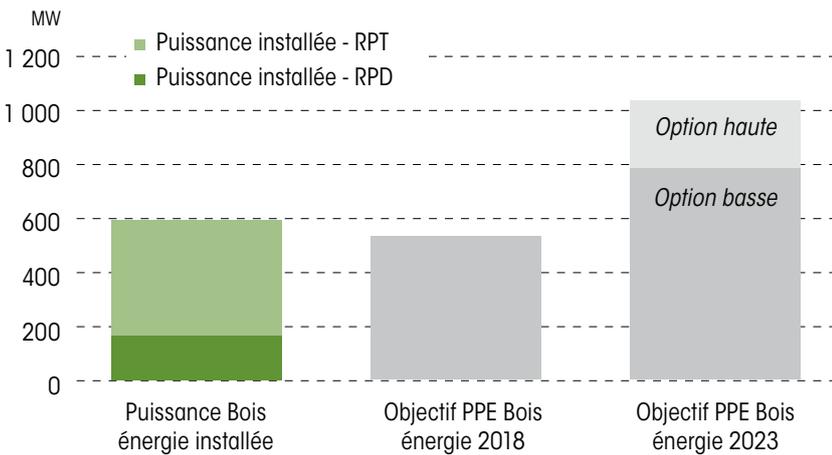
Répartition du parc par combustible



Puissance moyenne des installations par combustible

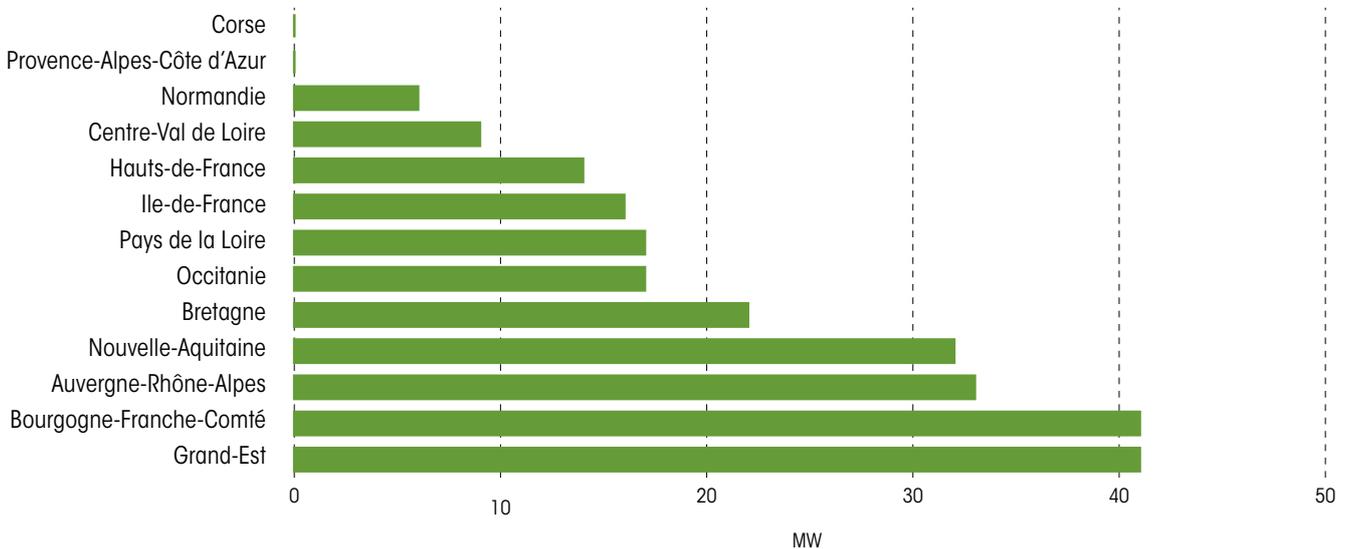


Puissance installée au 30 septembre 2017 et objectifs PPE pour le bois énergie



**OBJECTIFS NATIONAUX 2018 ATTEINTS À 110 % POUR LE BOIS ÉNERGIE**  
 (76 % pour les objectifs 2023, dans le scénario bas)

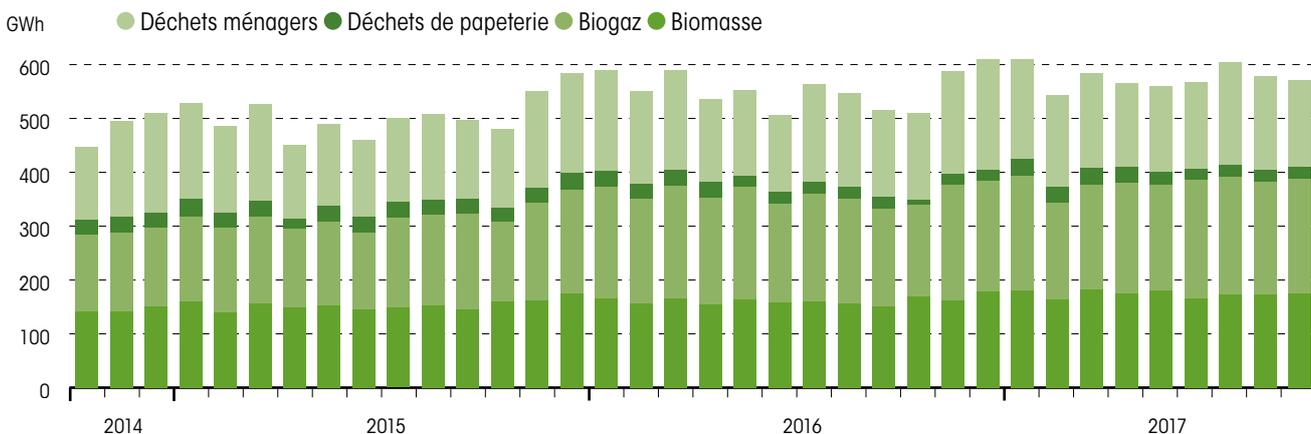
Puissances régionales des projets en développement au 30 septembre 2017





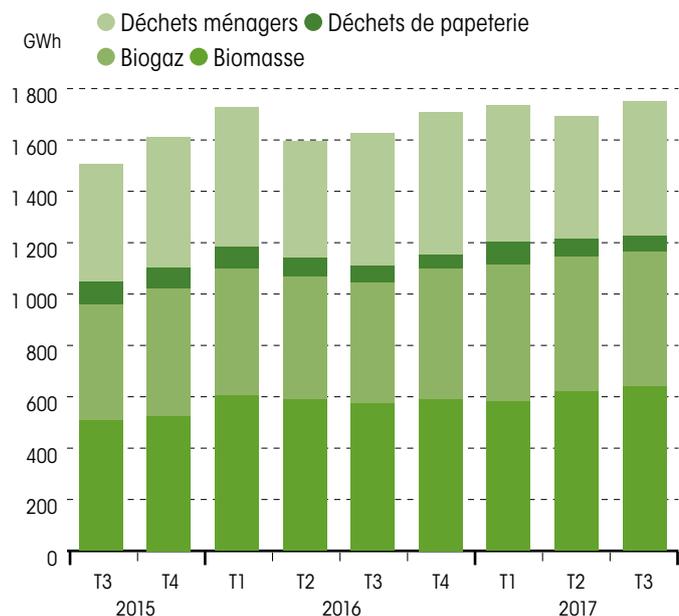
© Ferri NRJ

Production bioénergies mensuelle

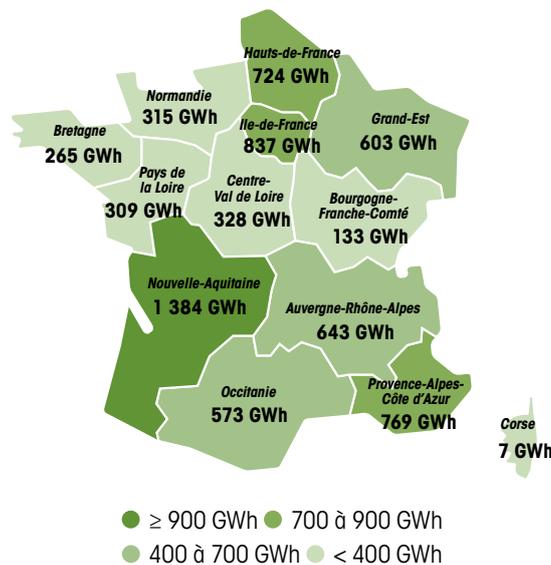


**6,9 TWh PRODUITS EN UN AN\***  
**1 751 GWh SUR LE TRIMESTRE + 7,6 % PAR RAPPORT AU T3 2016**

Production bioénergies trimestrielle



Production bioénergies par région, en année glissante

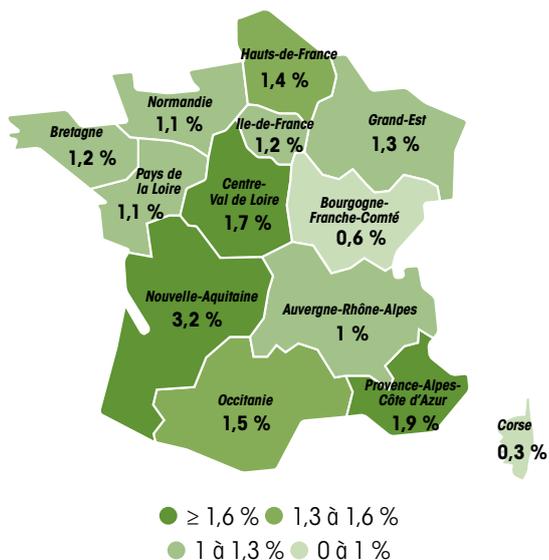


\* 9 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production bioénergies



Couverture de la consommation par la production bioénergies, en année glissante



**LES BIOÉNERGIES  
COUVRENT 1,4 %  
DE L'ÉLECTRICITÉ  
CONSOMMÉE  
EN ANNÉE GLISSANTE**

© Erantou Philippe

---

## Note méthodologique

### PÉRIMÈTRE ET SOURCES DES DONNÉES

Le Panorama de l'électricité renouvelable fournit un ensemble d'indicateurs et de graphiques relatifs à l'électricité de source renouvelable produite en France métropolitaine, ainsi que dans les pays européens dont les gestionnaires de réseaux sont membres de l'ENTSO-E\*.

#### Les données nationales et régionales

Les informations relatives à la France continentale sont issues des systèmes d'informations de RTE, d'Enedis et de l'ADEEF. Celles relatives à la Corse sont construites à partir de données d'EDF-SEI.

Les informations publiées dans cette édition du Panorama sont construites à partir de données provisoires arrêtées au 30 septembre 2016. Les données publiées portant sur un grand nombre d'installations de production, elles nécessitent une période de consolidation au cours de laquelle elles sont susceptibles d'être corrigées.

#### Calcul du taux de couverture national

Le taux de couverture national est calculé comme étant le rapport de la production française d'électricité à partir d'une source d'énergie sur la consommation intérieure brute française, au cours de la période d'intérêt.

#### Les données européennes

Les indicateurs et graphiques portant sur l'Europe sont réalisés sur la base des données disponibles sur le site de l'ENTSO-E et sont relatifs à l'année 2016 pour le parc et la production.

### PART RENOUVELABLE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Au titre de la réglementation en vigueur\*\*, seule une part de la production hydraulique produite par des installations turbinant de l'eau remontée par pompage est considérée comme renouvelable. Elle correspond à la production totale de ce type d'installations diminuée du produit de la consommation du pompage par un rendement normatif de 70 %.

De même, seule une part de la production d'électricité d'une usine d'incinération d'ordures ménagères est considérée comme renouvelable. Elle correspond à 50 % de la production totale d'électricité de l'usine.

A l'exception des paragraphes où il est directement indiqué le contraire et à ceux relatifs aux données européennes, le Panorama présente exclusivement la part considérée renouvelable de la production d'électricité.

(\*) ENTSO-E est l'association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité. Cette association regroupe 41 gestionnaires de réseau de 34 pays

(\*\*) Arrêté du 8 novembre 2007 pris en application de l'article 2 du décret n°2006-118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable ou par cogénération

---

## Glossaire

**Consommation intérieure brute :** Ce terme désigne l'ensemble des quantités d'électricité soutirée du réseau pour répondre au besoin d'électricité sur le territoire national et régional (hors DROM-COM, y compris Corse pour le territoire national) : productions + importations - exportations - pompage.

**Domaines de tension BT, HTA et HTB :** Basse Tension, Haute Tension A & B. Ces domaines correspondent aux différents types de réseau auxquels une installation doit être raccordée en fonction de sa puissance. Les installations de production raccordées en BT ont une puissance inférieure à 250 kVA, celles raccordées en HTA ont une puissance comprise entre 250 kVA et 12 MW (et par dérogation jusqu'à 17 MW), enfin, les installations de production raccordées en HTB ont une puissance supérieure à 12 MW.

**EnR :** Energies Renouvelables. Ce sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables. Le Panorama de l'électricité renouvelable s'intéresse aux filières EnR aboutissant à la production d'électricité : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, et les bioénergies.

**ENTSO-E :** European Network of Transmission System Operators for Electricity. C'est l'association des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, regroupant 34 pays membres au travers de 41 gestionnaires de réseaux de transport, qui a pour but de promouvoir les aspects importants des politiques électriques tels que la sécurité, le développement des énergies renouvelables et le marché de l'électricité. Elle travaille en étroite concertation avec la Commission européenne et représente la colonne vertébrale de l'Europe électrique. <https://www.entsoe.eu/data/Pages/default.aspx>

**Facteur de charge :** C'est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait pendant la période considérée à sa capacité maximale. Cet indicateur permet notamment de caractériser la productibilité des filières tant éolienne que solaire.

**Parc installé :** Il représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional). Cet indicateur est souvent exprimé en mégawatt (MW) ou en gigawatt (GW). Il est également désigné par les termes capacité installée et puissance installée.

**PPI :** Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique. C'est un document prévu par l'article 6 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. La PPI est la traduction de la politique énergétique dans le domaine de l'électricité et constitue un document de référence de la politique énergétique française. La PPI de production d'électricité reste un document indicatif sans caractère prescriptif ou planificateur.

**PPE :** Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Il s'agit du nouvel outil de pilotage fixant les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique conformément aux engagements pris dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Ce document est amené à remplacer la PPI.

### Projets en développement :

Pour le réseau de RTE, il s'agit des projets ayant fait l'objet d'une « proposition d'entrée en file d'attente » ou d'une « proposition technique et financière » acceptée ou qui ont été retenus dans le cadre d'un appel d'offres. Pour le réseau d'Enedis et des ELD, il s'agit de projets pour lesquels une demande de raccordement a été qualifiée complète par le gestionnaire de réseau de distribution.

**Système électrique :** C'est un ensemble organisé d'ouvrages permettant la production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité.

**S3REnR :** Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. Ils sont introduits par l'article 71 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Ils sont basés sur les objectifs fixés par les SRCAE et sont élaborés par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés.

---

**SRCAE :** Schémas Régionaux du Climat, de l’Air et de l’Énergie. Introduits par l’article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement, ces schémas contribuent à définir les orientations régionales et stratégiques en matière notamment de développement des énergies renouvelables. Ils fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l’horizon 2020. Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe, du 7 août 2015, crée des schémas régionaux d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET), schémas à la maille des nouvelles régions qui intégreront les SRCAE d’ici 2019.

**Taux de couverture :** C’est le rapport de la production sur la consommation intérieure brute sur une période. Cet indicateur rend compte de la couverture de la demande par la production.

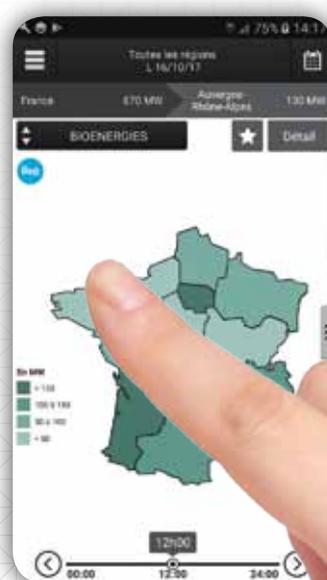
# Tout savoir de l'électricité en France, dans votre région ou votre métropole

Comprendre sa consommation électrique

Découvrir en temps réel les évolutions de l'électricité

Suivre la consommation des métropoles

Visualiser la mise en œuvre de la transition énergétique en région



## Une application pédagogique au service de la transparence

Que vous soyez un simple citoyen désirant comprendre l'électricité pour mieux la consommer, un amateur éclairé ou un professionnel de l'énergie, éco2mix permet, de façon ludique ou experte, de suivre les données du système électrique à la maille du pays, des régions et des métropoles, de comprendre sa consommation électrique et d'avoir des conseils pour la réduire et d'agir efficacement en cas d'alerte sur le réseau électrique en appliquant des gestes simples pour éviter ou réduire le risque de déséquilibre du réseau électrique.

<http://www.rte-france.com/eco2mix>

RTE met à la disposition du public des données sur la base de comptages effectués sur son réseau et à partir d'informations transmises par Enedis, des Entreprises Locales de Distribution et certains producteurs.

Téléchargez gratuitement l'application dès maintenant !



Le Réseau de Transport d'Électricité

---

**RTE - Réseau de transport d'électricité** SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 € / RCS de Nanterre 444 619 258 / [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)  
**Syndicat des Energies Renouvelables** 13-15 rue de la Baume - 75008 Paris / [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  
**ENEDIS** SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 € / R.C.S. de Nanterre 444 608 442 / [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)  
**ADEEF – Association des Distributeurs d'Electricité en France** 27, rue Saint Ferdinand - 75017 Paris / [www.adeef.fr](http://www.adeef.fr)

La responsabilité de RTE Réseau de transport d'électricité S.A., du Syndicat des énergies renouvelables, de ENEDIS et de ADEEF Association des Distributeurs d'Electricité en France ne saurait être engagée pour les dommages de toute nature, directs ou indirects, résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des données et informations contenues dans le présent document, et notamment toute perte d'exploitation, perte financière ou commerciale. Impression sur papier issu de forêts gérées durablement.

